

Direction de l'Administration Générale  
2B voie d'accès au Port • BP 97121  
29671 MORLAIX CEDEX  
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

# **Conseil de Communauté**

**Compte rendu de la séance du lundi 20 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fichet.

**Date de la convocation : 10 mars 2017**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 44**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de représentations : 1**

**Nombre de votants : 49**

**Secrétaire de séance : Joëlle Huon**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Était représenté : **Sainte-Sève** : Yvon Hervé par Gilles Mer

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Marie Simon-Gallouédec à Georges Aurégan, Marlène Tilly à Bernard Guilcher **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Morlaix** : Sarah Noll **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach

---

#### **Délibération D17-022**

**Objet : Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat - Débat sur les orientations générales du PADD**

**Rapporteur : Jean-Luc Fichet**

Par arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant modification des statuts, Morlaix Communauté est compétente en matière de « *PLU, document en tenant lieu et carte communale* ».

Par délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2015, Morlaix Communauté a prescrit l'élaboration de son PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de PLUi-H (programme local de l'Habitat)).

Il convient aujourd'hui de débattre des orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), proposées par les instances de gouvernance spécifique PLUi-H de Morlaix Communauté.

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code de l'urbanisme, et, notamment ses articles L 151-5 et L. 153.12 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;*

*Vu la délibération D15-227 du 21 décembre 2015, par laquelle le Conseil de Communauté a prescrit l'élaboration du PLUi-H ;*

*Vu l'accord pour débat du comité de pilotage PLUi-H de Morlaix Communauté composé de l'ensemble des maires, du Bureau communautaire et de toutes personnes qualifiées.*

*Considérant que l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme dispose que le PLUi-H comporte un PADD qui définit :*

- 1. les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*
- 2. les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;*

et qui fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;

Considérant que l'article L. 153-12 du même code prévoit à lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal, sur les orientations générales du PADD mentionné à l'article L. 151-5 ;

Considérant que les 27 conseils municipaux auront débattu sur les orientations générales du projet de PADD entre le 9 février et le 16 mars 2017 ;

Considérant que pour la parfaite information des conseillers communautaires, un document compilant l'ensemble des orientations leur a été transmis en amont du conseil ;

Considérant que pour une bonne compréhension des orientations, une synthèse des diagnostics et des enjeux a été communiquée aux conseillers communautaires en préalable du conseil.

Considérant que les orientations générales du PADD du futur PLUi-H, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent à partir de quatre axes d'aménagement et d'urbanisme :

- **axe 1 : construire l'aménagement d'1 territoire à 27,**
- **axe 2 : inventer un territoire attractif,**
- **axe 3 : développer l'économie du 21<sup>ème</sup> siècle**
- **axe 4 : promouvoir un habitat durable et diversifié ;**

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote ;

Considérant que la présente délibération sera affichée pendant un mois à l'hôtel de communauté et dans l'ensemble des communes membres ;

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **de débattre des orientations générales du PADD proposées dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de Morlaix Communauté,**
- **de prendre acte de la tenue ce jour du débat.**

*Jean-Luc Fichet rappelle que suite au vote du Conseil de Communauté de décembre 2015 et depuis la prise de compétence PLUi-H au 1<sup>er</sup> janvier 2016, Morlaix Communauté travaille sur le PADD afin d'aboutir au débat de ce soir, qui devait se tenir avant fin mars 2017. Entre temps, la législation a été modifiée : la date butoir est passée à fin 2018. Mais compte-tenu du travail fait en amont à travers les différentes instances - le comité stratégique, les comités de pilotage, les groupes de travail communaux, les commissions... - il paraissait intéressant de maintenir la date initialement prévue pour ce débat démocratique. Le Conseil des maires a également été le lieu d'un premier temps d'échanges et de débat. Il était donc temps de remonter tout ce qui a pu être exprimé au sein des 27 conseils municipaux, qui ont tous débattu, conformément à la volonté qui a présidé à l'élaboration de ce PADD. L'orientation prise était que les conseillers municipaux qui ont travaillé en amont puissent présenter le PADD dans leur conseil municipal et organiser le débat tel qu'ils le souhaitent, de façon à ce que le débat reste politique, stratégique, sans se laisser envahir par la technique au risque de présentations exhaustives mais quasi indigestes dans les conseils municipaux. C'est ce qui s'est passé. Les conseillers municipaux pouvaient s'ils le souhaitent faire appel à un conseiller technique ou un élu de Morlaix Communauté, ce qui s'est fait dans deux ou trois communes. Jean-Luc Fichet se dit très satisfait, à la lecture des comptes-rendus, de la qualité des débats qui ont eu lieu dans les conseils municipaux car il s'agit bien d'un document fondamental de toute la stratégie du territoire en matière d'aménagement et de développement durable dans le cadre de ce PLUi-H. La commission Aménagement de l'espace ayant la charge de piloter ce travail considérable. Jean-Luc Fichet passe la parole à Yvon Le Cousse, président de la commission, et à Marc Madec, conseiller délégué à l'œuvre sur le PLUi. Jean-Luc Fichet souhaite que le débat, comme à chaque fois, soit de qualité et avertit les conseillers communautaires que le débat ne se conclura pas par un vote, puisque l'on est au niveau de l'enrichissement du document, lequel trouvera son terme fin 2018. Cependant, une fois voté, c'est ce document précis qui dira les intentions des élus, si des événements importants venaient à se produire sur le territoire, le PADD pourra être revu.*

*Préalablement aux échanges Yvon Le Cousse annonce une présentation à trois voix : Marc Madec présentera le document du PADD, François Giroto la partie Habitat, et lui-même reviendra en synthèse sur les interrogations, les doutes et les espoirs formulés dans les conseils municipaux.*

*Les grandes lignes des orientations du PADD ayant été présentées à l'aide d'un diaporama par Yvon Le Cousse, Marc Madec et François Giroto, le Président donne la parole aux membres du conseil pour en débattre.*

Ismaël Dupont remercie les intervenants pour la qualité de leurs introductions qui montrent bien les enjeux et le caractère opératoire du PADD sur les choix d'urbanisme, point plus explicité dans ces introductions que dans le document sur lequel les élus municipaux avaient à réfléchir. Sa première remarque porte sur le diagnostic, intéressant mais inquiétant.

Beaucoup de signaux sont au rouge pour le territoire : sa population continue à diminuer ; son taux de chômage (9,5%) est supérieur à la moyenne départementale et régionale ; le nombre d'emplois continue à s'effondrer, aussi bien dans le secteur public et le secteur privé (-9 % en 7 ans) ; la population y vieillit davantage que dans le reste du Finistère, qui est pourtant déjà un département vieillissant. Ismaël Dupont apprécie le fait que dans la première partie – Construire l'aménagement d'un territoire à 27 – l'objectif d'intégrer le vieillissement de la population et de ralentir la dépendance soit inscrit parmi les objectifs de Morlaix Communauté, mais il aimerait voir les politiques concrètes mises en œuvre pour atteindre cet objectif. Cela suppose comme indiqué dans le document une adaptation de l'habitat aux phénomènes du vieillissement et de la dépendance. Cela suppose également selon Ismaël Dupont un effort plus significatif fait pour les transports en commun, pour permettre notamment aux personnes âgées des communes périphériques de se déplacer pour accéder aux commerces, aux services, à leurs proches. Cela suppose aussi que les élus du territoire s'engagent pour les associations qui préservent l'autonomie des personnes âgées, comme l'Orpam à Morlaix, qui a des difficultés à financer son salarié. Cela suppose aussi que les élus s'engagent fortement pour structurer l'offre de l'aide à domicile qui depuis des années connaît des difficultés et qui est un lieu de précarité pour le personnel. Cela suppose aussi de créer de nouvelles places en maisons de retraite à des prix accessibles aux personnes âgées et avec un personnel en nombre suffisant pour travailler dans des conditions convenables.

Sur le transport en commun, l'objectif est de garantir une desserte locale de qualité et de lutter contre les fractures territoriales, mais Ismaël Dupont trouve que le schéma transports ne va pas assez loin pour mettre une politique derrière cet objectif ambitieux et louable.

En ce qui concerne l'économie, il regrette qu'il n'y ait aucune référence au service public. Marc Madec a souligné dans sa présentation que le premier employeur du secteur est l'hôpital de Morlaix avec ses 2 000 employés. Dans la partie diagnostic, on voit que le secteur public représente 37 % des emplois, ce qui n'est pas rien. Or les services publics sont actuellement fragilisés par l'État qui mène une politique libérale. Il faut donc affirmer, si le document est encore amendable, le souci des élus de préserver le service public de proximité et de qualité, car c'est à la fois la condition du service d'intérêt général rendu au citoyen et aussi un vecteur d'emplois non délocalisables. Ismaël Dupont pense ainsi aux services publics de santé.

Sur l'agriculture, il y a des choses intéressantes, comme la préservation des surfaces agricoles, des zones humides, la limitation de l'expansion urbaine, la densification des centres bourgs. Par contre il est question d'accompagner l'évolution des systèmes d'exploitation agricole, et on ne dit pas vers quoi. Sans vouloir diaboliser l'agriculture conventionnelle, cela aurait été intéressant que Morlaix Communauté affiche un objectif de transition écologique de l'agriculture en affirmant plus clairement une volonté d'accompagner l'évolution des systèmes d'exploitation agricole vers une agriculture de qualité, durable, biologique ou raisonnée, et vers zéro pesticide. Cela correspondrait aux objectifs d'autres documents de Morlaix Communauté.

Le débat, c'est bien, mais les actes, c'est bien aussi, estime Agnès Le Brun. Il faudrait que ce soit maintenant très concret, car les élus ont déjà souvent et longuement débattu sur des sujets similaires, avec des positions qui globalement convergeaient, même s'il pouvait y avoir des désaccords sur certains points comme sur la densification de l'habitat rural. Pour amender un petit peu le document, à l'issue du conseil municipal récemment tenu, les quelques points sur lesquels les élus morlaisiens aimeraient insister rejoignent sur certains plans ce qu'a dit Ismaël Dupont.

Sur le vieillissement : on a toujours tendance à considérer que le vieillissement entraîne un déperissement de l'économie. Mais ce n'est pas systématique. Avoir une population vieillissante n'est pas un handicap, c'est juste une donnée, dont il faut tenir compte et dont doivent découler un certain nombre de décisions. Il y a même un secteur économique qui permet, si on augmente un certain nombre de services, d'attirer davantage de seniors sur le territoire, mais pour cela il faut générer de l'économie liée à l'âge. L'accueil des seniors, cela va de l'EHPAD, avec une attention particulière portée au prix à la journée, car compte-tenu de la précarité des veuves du territoire, notamment, il faut avoir une grande exigence quant à la qualité de ce que l'on veut leur proposer. Il faut avoir un spectre assez large de propositions. À côté de cela, il faut aussi faciliter l'installation de résidences seniors, comme celle qui va se construire sur l'emplacement de Notre-Dame-du Mur.

Tout de suite après, vient en effet le problème de la mobilité, l'axe le plus transversal, qui doit se réfléchir à travers les moyens de transport, mais aussi les cheminements. Là, Morlaix Communauté est nettement perfectible : sur les modalités de transport et sur l'offre, même si des dispositifs existent. C'est en effet très difficile de coller à une évolution sociétale très rapide, il faut essayer de la devancer et même de l'influencer, ce qui n'est pas toujours évident. On a vu comment s'est installé le covoiturage sans que cela ait été anticipé. Les élus ont suivi en créant des espaces de covoiturage

après que les choses se soient installées mais ils les ont aussi suscitées : l'augmentation des zones de covoiturage a accéléré le mouvement. C'est dans cet esprit qu'il faut voir le schéma transports.

Sur les services publics, très importants, il faut aussi anticiper et penser que les choses peuvent évoluer. Il faut à la fois les défendre et aussi consolider ce qui existe. Agnès Le Brun pense ici à l'hôpital, service rendu à la population bien au-delà du territoire communautaire.

Autre point, évoqué par Agnès Le Brun en Conseil des maires : la communauté étudiante. Morlaix Communauté a fait le choix d'un IUT. Les étudiants sont passés très rapidement de 600 à presque 1000, une accélération très intéressante pour le développement du territoire. La particularité, c'est que ce sont des formations très diversifiées. Et l'ambition est d'aller plus loin encore. Là aussi, il faut anticiper, car cela répond à un véritable besoin. Les étudiants sont plutôt contents d'être ici et réussissent plutôt bien. Les formations sont souvent convoitées par des étudiants extra-communautaires, ce qui est une bonne nouvelle dès lors que ceux du territoire trouvent réponse à leurs besoins. L'offre avait en effet une dimension sociale, l'idée étant qu'un étudiant de la communauté d'agglomération n'ayant pas les moyens d'aller étudier à Brest à Rennes puisse trouver réponse à Morlaix. C'est ce qui se passe, mais là aussi, il faut de la vigilance, notamment dans le choix du 3<sup>e</sup> département qui devra se faire en rapport avec le monde économique ; cette relation circulaire est très importante. La commission Enseignement supérieur est depuis longtemps maintenant délocalisée dans différents endroits. Les étudiants – peu nombreux et c'est dommage – présents à la commission car concernés par l'information ont assisté au lycée de Suscinio à la première présentation de l'observatoire de la vie étudiante, mené par les étudiants. Le mot clé qui revient toujours, c'est la mobilité. On revient donc aux transports.

Agnès Le Brun conclut en reprenant les propos d'Yvon Le Cousse : le pari, c'est de construire une identité collective qui ne soit pas l'addition d'identités particulières, comme l'intérêt général n'est pas l'addition d'intérêts particuliers. Il faut réussir à construire cette identité, tout en fuyant la standardisation. C'est un travail fin à mener ensemble, dont le résultat ne sera probant et porteur d'espoir que s'il se fait collectivement.

Solange Creignou remercie les présentateurs du PADD pour leur présentation très complète qui donne un certain nombre d'éclairages, puis revient sur le sujet de la mobilité : il y a d'autres solutions que les transports en commun à trouver et il faut surtout trouver les moyens de mettre en réseau les différentes possibilités qui existent sur le territoire. Le problème de la mobilité est rencontré tous les jours par les élus. Des familles qui n'ont pas forcément le permis de conduire ont besoin de se rendre à la ville centre très régulièrement et connaissent aujourd'hui des difficultés. Il y a la possibilité du transport scolaire, mais pas pendant les vacances, et les horaires ne sont pas toujours en adéquation avec les prises de rendez-vous. C'est un point sur lequel il faudra une vigilance particulière.

Le deuxième point concerne les équipements et les services, pour trouver sur les communes, en cohérence avec le SCoT, des services de proximité qui puissent faciliter la vie des gens au quotidien, notamment tout ce qui concerne la petite enfance. Les seniors peuvent certes représenter un apport économique pour le territoire, comme le soulignait Agnès Le Brun, mais les jeunes également. Et les jeunes ont besoin d'avoir des systèmes de garde ou des solutions pour pouvoir aller au travail. Il faut réfléchir à la petite enfance sur le territoire, un élément clé pour Solange Creignou.

Le point suivant sur lequel il faut apporter une vigilance particulière : la santé. On manque de médecins sur le territoire. Il faut trouver ensemble des solutions pour proposer en proximité des services de médecine générale, qui font défaut et vont faire plus cruellement défaut dans les années à venir, car un certain nombre de médecins sont proches de la retraite et prolongent faute de remplaçants. C'est une problématique importante qu'il va falloir affronter dans les années qui viennent, notamment pour garder des gens sur le territoire.

Dernier point, également évoqué dans le PADD, mais il faut y être vigilant en permanence, c'est l'équilibre entre la mer, le littoral et les Monts d'Arrée. Morlaix Communauté, c'est un tout. Il faut trouver l'équilibre pour qu'il n'y ait pas de fracture pas seulement sur le tourisme, mais au quotidien, la mobilité par exemple. Il faut une continuité territoriale sur l'ensemble. On retrouve dans le PADD le projet communautaire, et non plus communal, et c'est encourageant.

Guy Pennec souligne l'intérêt du document, certes amendable, mais qui a permis d'aller loin dans les débats des comités thématiques et stratégiques, en se projetant à l'échelle communautaire et en raisonnant à 27 pour établir ce PADD.

Il y a des points à préciser sur la loi Littoral, sur les futures organisations de hameaux, pas seulement sur les dents creuses du littoral et des centres bourgs, quelques choses à parfaire sur le très haut débit et la desserte du territoire, et comment faire vivre l'armature urbaine avec la vitalité des centres bourgs. C'est une question qui a longuement été débattue en conseil municipal, avec les communes qui ont le double atout d'être à la fois urbaines et rurales et qui se projettent dans cette agglomération renforcée qui préfigure peut-être un cœur aggloméré de 25 000 à 30 000 habitants. C'est une question importante puisqu'il s'agit de se projeter à une échelle moyen et long terme de réorganisation foncière.

Il y aura sûrement à parfaire aussi la question de pôle d'équilibre commercial en lien avec la RN12 : on ne va pas uniquement urbaniser le long de la RN 12, il faut aussi un aménagement économique et commercial équilibré autour du grand pôle aggloméré.

Autre chose à parfaire, qui n'apparaît pas dans le document : la desserte autour de Morlaix. Il faudrait se projeter sur un barreau un peu plus éloigné qui aurait le mérite de délimiter un grand cœur aggloméré et d'avoir une urbanisation complète de cet espace.

Point fort : le volet agricole, l'accompagnement des systèmes d'exploitation, dont le but essentiel de l'évolution est d'être autonome et de commercialiser ses produits. Or on est sur un secteur qui produit, il faut toujours garantir de la production, il y a de la place pour toutes les formes de production et il est certain que c'est l'autonomie des systèmes de production qui favorise l'équilibre agricole.

La filière marine est bien prise en compte avec un site de production important sur le littoral nord Bretagne : la rade de Morlaix.

Les transports : les fractures territoriales sont un enjeu. On parle de réseaux durs, souples, d'électricité, d'eau, d'assainissement, de télécommunications, il faut aussi parler des réseaux de transports. En urbanisation, le réseau de transports est un fondamental des réseaux. Il n'y a pas que les réseaux souterrains, il y a aussi les réseaux de superficie et on oublie trop souvent les uns et les autres dans un aménagement urbain, qu'il faut concevoir maintenant à l'échelle de 27 communes, ce qui veut dire développer toutes les formes de mobilité.

Un atout du document, c'est la stratégie énergétique. Peut-être s'agira-t-il de la développer plus précisément dans d'autres documents, ce qui sera fait, mais afficher une orientation sur la stratégie énergétique et une politique de l'eau est important.

Le développement des équipements communaux et intercommunaux rejoint tout ce qui a été dit. Reste maintenant à décliner ce document.

Yves Moisan estime que le travail fait depuis de nombreux mois trouve un aboutissement dans ce partage de ce qui est dit par les uns et les autres et la présentation de qualité qui en a été faite. En très peu d'années, les élus ont pris conscience d'un certain nombre de choses concernant l'organisation, les économies foncières et autres, et qui ne font plus l'objet de contestations auprès des conseils communaux ou de la population. C'est essentiel. Yves Moisan félicite Guy Pennec pour son intervention : quand on parle d'ambition pour ce territoire, une ambition avec l'agglomération de 25 000 à 30 000 habitants, inscrite en début de mandat dans le projet de territoire, est nécessaire pour celui-ci. On sait ici que l'économie n'arrive pas seule, il faut aller la chercher. Un travail se fait dans les différentes chambres consulaires et aussi dans les services de Morlaix Communauté pour accompagner les projets : les projets se réalisent du fait de cette présence aux côtés des entrepreneurs. À propos des emplois publics évoqués par Ismaël Dupont, une des ambitions qui permet d'avoir de l'emploi public, c'est la manière dont le territoire est regardé de l'extérieur, et les choses bougent. Brest est devenue une métropole. Dans les Côtes d'Armor, les bassins de vie sont d'environ 65 000 habitants, ce qui correspond à peu près à l'organisation du PETR du Pays de Morlaix, et heureusement que ce PETR a été fait, car il préfigure ce que sera demain l'organisation sociale et politique du territoire. On est regardé autrement à 25 000 habitants qu'à 15 000. Au niveau du Département, le territoire est un peu connu. Mais dès que l'on arrive à la Région, au regard de ce qui se passe autour, ce territoire fait petit. Il en va d'une volonté commune des élus. Yves Moisan félicite Guy Pennec d'avoir beaucoup évolué en deux ans et de défendre ce point de vue aujourd'hui.

Guy Pennec tient à rassurer Yves Moisan en lui rappelant s'être toujours inscrit dans une projection d'agglomération, avec une double identité.

Jean-Luc Fichet estime que l'emploi public tiendra et se développera si on se préoccupe beaucoup de l'emploi privé. Il faut absolument mettre les deux en parallèle, qui sont de la même dynamique. Il ne souhaite pas que l'on ait une lecture du PADD comme ne se souciant pas de l'emploi privé : c'est le souci majeur.

Jean-Paul Vermot estime que ce qui est présenté ce soir et mis en débat est ambitieux et raisonné. Ambitieux, car des objectifs majeurs sont énoncés (comme confiner le développement commercial en périphérie) et de nature à répondre à des problématiques pas bien attaquées ces dernières années. Ce document pose des jalons pour ouvrir ce soir un débat et pour en ouvrir bien d'autres sur des solutions qui devront être débattues collectivement pour être à la hauteur des ambitions. Raisonnable, parce qu'il évite un certain nombre d'erreurs, notamment sur la réduction de la consommation foncière en matière d'habitat. Dans une problématique de recentralisation de l'habitat et de la réhabilitation des centres bourgs, le choix aurait pu être de stopper, radicalement, ce qui aurait généré l'explosion du prix de certaines zones plus attractives. Alors que le raisonnement vise le développement équilibré de la partie littorale et de la partie rurale. Éviter ces erreurs dans les objectifs politiques posés là dans le PADD augure au mieux des débats importants pour trouver les bonnes solutions et les bons plans d'actions pour répondre aux ambitions de ce PADD. Jean-Paul Vermot estime donc que ce document est plutôt bon, et remercie les collègues qui en ont fait la présentation.

Bernard Le Vaillant va répéter ce qu'il a déjà dit bien souvent en commission et en comité de pilotage : la loi ALUR a un défaut majeur, elle uniformise les solutions pour l'ensemble des régions. Or, il y a des différences fondamentales d'une région à l'autre. La Bretagne n'a pas grand-chose à voir avec l'Île-de-France, et c'est la même loi qui s'impose partout. Dans une région comme celle-ci, limiter les terrains constructibles à un tiers de moins, c'est une erreur fondamentale. On dit dans ce document qu'on va augmenter la population en 25 ans. L'agglomération nantaise augmente aujourd'hui de 6 000 à 7 000 habitants par an. Il faut voir ce que cela donne en 25 ans ! Il est très difficile de conserver ici des jeunes diplômés, qui pour des raisons de carrière, d'emploi, de salaire et pour des raisons d'offre culturelle, préfèrent aller dans les grands centres. C'est parfaitement vrai, surtout pour des médecins, des dentistes, etc. Avant, il y avait l'avantage de pouvoir présenter des terrains un peu partout dans toutes les communes, à un prix attractif, avec les surfaces que les gens recherchaient. Supprimer cela, c'est empêcher les jeunes couples de faire souche et de s'installer durablement.

Bernard Le Vaillant pense que le territoire paiera cela très cher, car on est dans une forme de métropolisation à laquelle on a beaucoup de mal à résister. Et tout se tient. Moins il y a de jeunes couples, moins il y a d'écoles, de services publics. Le CMB a décidé de fermer l'après-midi 22 agences costarmoricaines. Si le CMB le fait, les autres banques le feront. On est pris dans un engrenage auquel il est très difficile de résister. Cela va diminuer mécaniquement les métiers du bâtiment, le principal employeur privé du département. On demande aux communes de faire des efforts en matière de logement social : encore faut-il trouver des terrains. On sait bien que dans nos régions ce sont les lotissements communaux qui fonctionnent et non pas les lotissements privés comme au sud de la Loire. Où va-t-on aller chercher ces terrains, qui du fait d'être rares, seront plus chers ? Bernard Le Vaillant a vécu cela toute sa vie professionnelle et sait comment cela se passe.

Quant au diagnostic prévu pour l'augmentation de la population, on ne vit pas dans une bulle au niveau du Pays. Les statistiques de l'ONU prévoient une augmentation de la population sur le continent africain d'un milliard trois cents millions d'individus dans les trente ans à venir. Compte-tenu des relations historiques de la France avec ce continent, il y aura des répercussions ici. Il y a à peu près un milliard d'habitants en Afrique, actuellement. Cela ferait deux milliards trois cents millions, ce qui entraînera fatalement un phénomène migratoire de masse, même s'il y a des possibilités gigantesques de développement économique en Afrique. Bernard Le Vaillant est favorable à un super plan Marshall, car sans cela, nos sociétés démocratiques vont exploser. Même si on fait cela, si seulement 1 % de cette population émigre, cela fait 13 millions d'habitants supplémentaires. Il ne voit pas comment sur 25 ans, on peut échapper à cette problématique.

Enfin le diagnostic passe un peu vite sur la digitalisation, la robotique, le numérique. Si on ne fait pas un effort de réflexion pour s'organiser autour de ces éléments du futur, le territoire aura beaucoup de difficultés, car d'autres le font, notamment la grande distribution, qui a commencé avec ces paramètres. Les hypermarchés voient leurs rayons d'électroménager et bientôt de textiles disparaître, et pour cause. Un hypermarché classique propose environ 100 000 références de produits. Le site d'Amazon en propose 300 millions. On parle de périphérie, mais le vrai débat n'est-il pas sur les achats par internet ? Parmi les moins de trente ans, plus d'un tiers effectuent tous leurs achats sur internet. Ces choses ne sont pas développées dans le diagnostic.

Ismaël Dupont pense qu'il faut rapporter le refus d'une restriction de l'emprise sur les surfaces agricoles au nombre de logements vacants sur le territoire, qui ne cesse d'augmenter : 3 800 logements vacants recensés en 2013. Les entreprises du bâtiment pourraient tout aussi bien travailler à la rénovation des logements et à la limitation de leurs consommations énergétiques. 71% des résidences principales de l'agglomération ont été construites avant 1975, quand on n'avait pas du tout les mêmes normes énergétiques. C'est un objectif central pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer le confort des logements. Quant au risque d'explosion démographique en Afrique et de grand remplacement des populations de notre territoire, il trouve cela totalement hors sujet et s'inquiète de trouver des discours dignes du Front National dans l'assemblée communautaire (protestations de l'assemblée). Ismaël Dupont laisse Bernard. Le Vaillant responsable de ses propos mais veut faire part de son indignation face à eux.

Jean-Luc Fichet estime que chacun doit exprimer sa perception des choses. Cela peut aller parfois au-delà des préoccupations de Morlaix Communauté mais cela contribue à l'enrichissement des uns et des autres.

Marc Madec, puisque Nantes a été citée, souligne que cette ville a une ambition de réduction de 50 % de son PLU, et précise que tout ne sera pas résolu dans le cadre d'un PLUi-H.

La mobilité, c'est important d'en parler, mais il y a d'autres documents sur la mobilité, en cours, qui seront pris en compte dans le PLUi-H. Certains éléments devront être précisés dans la traduction spatiale.

Les éléments relatifs à la population étudiante sont développés dans les axes 2 et les axes 3. Ils ne sont pas oubliés.

Quant au développement économique, Marc Madec rejoint les propos du Président sur la complémentarité public-privé. Il a volontairement cité le centre hospitalier du Pays de Morlaix pour faire le focus sur ces éléments là, car classiquement, quand on pense économie, on pense entreprise de type privé et cela peut avoir une incidence sur la traduction du PLUi-H, sur les centres hospitaliers, sur les maisons de santé, etc.

Enfin, on peut citer le rail-route de Keriven, comme on a cité le PEM de la gare. Car sur vingt ans, cela reste un outil important qui sera aussi à discuter dans le cas d'une métropolisation nord-finistérienne.

En l'absence de nouvelles interventions, Jean-Luc Fichet reprend le sujet de la vitalité des centres-bourgs et des dynamiques commerciales. C'est un sujet souvent remonté des débats des conseils municipaux : quel avenir pour nos centres-bourgs ? Les débats dans la presse des jours derniers montrent qu'il faut travailler sur une charte d'urbanisation commerciale, avec une politique cohérente sur l'ensemble du territoire communautaire. C'est dans le PADD, c'est déjà inscrit, mais il faudra sans doute aller plus loin. Il en va de la vitalité des centres-bourgs et de leur avenir. Chacun a bien compris comment les choses sont étroitement liées les unes aux autres : maîtrise du foncier, rénovation de l'habitat, services publics... C'est bien de le dire, mais c'est beaucoup mieux d'arriver à l'écrire, à le formaliser, à le faire partager par tous.

François Hamon constate que c'est en effet un document bien écrit, bien établi, mais qu'il appartiendra désormais à l'assemblée communautaire de le faire vivre. Il y a un observatoire du développement de l'urbanisme. Certes, la collectivité compte 27 communes, mais qui ne doivent pas continuer à travailler chacune dans leur coin, sinon ça n'a pas de sens.

Une belle conclusion, commente Jean-Luc Fichet.

François Giroto rappelle que le PLUi-H est un document cadre qui n'est pas figé et pourra être adapté à l'évolution de la situation sociale, démographique ou économique.

Jean-Luc Fichet souligne l'intérêt du parallèle fait par François Giroto entre le PADD et le PLH.

Enfin, le Président évoque un point important de cette journée : Yves Moisan, Gildas Juiff et François Hamon ont tous trois signé des conventions avec Ségolène Royal, pour les trois communes et Morlaix Communauté, avec des subsides à la clé.

Yves Moisan confirme que dans la matinée, les trois élus ont signé l'avenant évoqué dans un précédent conseil, qui permet à la fois aux trois communes lauréates de continuer leurs démarches de transition écologique pour la croissance verte à travers des programmes concernant des réhabilitations de bâtiments communaux, l'éclairage public, l'achat de véhicules propres, et à la communauté de pouvoir acheter un bus électrique financé à hauteur de 80 %. Concrètement, c'est 416 000 euros pour la communauté. Le travail accompli par les communes qui avaient répondu à l'appel à projets permet aujourd'hui à la communauté d'en être bénéficiaire, ce qu'Yves Moisan apprécie. La Présidente du Parc d'Armorique signait également une convention ce matin à Paris, avec de bonnes nouvelles aussi pour Plounéour-Menez et Le Cloître Saint-Thégonnec. Répondre à des appels à projets est donc essentiel. Il est nécessaire dans une structure comme celle-ci d'avoir une veille pour répondre aux appels à projets, qui permettent aujourd'hui d'exister. Il y avait 514 projets retenus au niveau national.

Jean-Michel Parcheminal a en effet été informé ce jour par le PNRA lui-même que deux communes du parc ont bénéficié de ce dispositif : Le Cloître Saint-Thégonnec pour l'acquisition d'un véhicule électrique et Plounéour-Menez pour la création d'un jardin partagé.

#### **Le Conseil de Communauté :**

- **a débattu des orientations générales du PADD proposées dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de Morlaix Communauté,**
- **a pris acte de la tenue ce jour du débat.**

---

Le Président remercie les participants et lève la séance à 19h40.